

SIEGE DE BRUXELLES

Boulevard Clovis 15

1000 Bruxelles

Tél. 02 230 81 82

Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS

Van der Sweepstraat 3 bus 44

2000 Antwerpen

Tél. 03 216 28 90

Fax 03 238 86 65

Bureau régional :

EAN : _____

Ref.: _____

Compteur n°: _____

Index : _____

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE
INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSIONADRESSE DE L'INSTALLATION : Belon3. d. Neufchâteau 72PROPRIETAIRE: [Signature]

Adresse : _____

DEMANDEUR: [Signature]

Adresse : _____

INSTALLATEUR: Lepote J. J. J.

Adresse : _____

TVA ou CI : _____

Date du contrôle : 18/01/2011 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RGIE art. 276bis) (A.R.2.6.2008) (RGPT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement - vente d'habitation ; Type locaux : [Signature]Début travaux : Fondations avant : 1.10.81 Installation électrique avant : 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art.86Raccordement : Tension 3x230 VProtection raccordement 23

A

Câble aliment, tableau, princ. : 7 X 16 mm²Inter.gén. : type [Signature]

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal

Schéma : TT [Signature]Nombre de tableaux : 1 ; Nombre de circuits term.: 02 ; RA : 105 Ohm; RI tot 26 MOhm

Facteurs d'influences externes: _____

DESCRIPTION : _____

CONTROLES effectués : voir verso

INFRACTIONS CONSTATÉES ET/OU NOTES : _____

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE
VISAVu le : 01 AVR 2011le responsable du ORES: [Signature]

nom : _____

signature : _____

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Les bornes d'entrées du DPCB général sont scellées et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 18/06 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

2. L'installation n'est pas conforme.

3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens. L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée par le (même) organisme avant le : _____

L'AGENT VISITEUR :
n° + nom + signature

Le directeur,